



Association des cadres  
municipaux de Montréal

# Rapport annuel 2009

. . . . .

## SOMMAIRE

Sommaire.....	2
Mot du président.....	3
Présentation de l'Association des cadres municipaux de Montréal .....	4
Nos forces vives au 31 décembre.....	6
La permanence .....	6
Le comité des relations professionnelles.....	7
Le comité des communications .....	7
Les mandats.....	7
Les experts.....	8
La défense des intérêts collectifs .....	9
Le respect des droits des cadres.....	10
Des services directs et personnalisés aux membres .....	11
L'implication bénévole.....	13
Le membership .....	14
L'aspect financier .....	15
Perspectives 2010 .....	16

## MOT DU PRÉSIDENT



Chers membres,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel 2009 qui a été élaboré pour vous avec minutie. Il vous permettra, je l'espère, de mieux connaître nos réalisations de la dernière année.

Une année qui a débuté sur une note positive par l'obtention d'un consensus sur la création de la nouvelle caisse de retraite. Confiants pour la suite, nous continuons d'échanger, avec nos « vis-à-vis », sur la distribution des surplus ainsi que sur la situation des cas particuliers.

Évidemment, l'effervescence qu'a suscitée l'harmonisation s'est quelque peu atténuée en 2009. Cette accalmie nous a d'ailleurs permis de consolider nos liens avec l'Administration municipale et de prendre part plus activement aux échanges sur les dossiers d'intérêt collectif, dont la nouvelle structure de l'échelle salariale et la relocalisation des cadres en réaffectation.

L'année 2009 confirme également notre expertise en défense professionnelle qui ne cesse de s'accroître. Au cours de la dernière année, aucune plainte soumise par un membre, avec le soutien de notre Association, n'a été rejetée par la Commission des relations du travail. En 2010, notre objectif est de réduire les cas de dossiers judiciairisés en instaurant des mécanismes de résolution de conflits en concertation avec l'Administration municipale.

Les représentants de l'ACMM sont prêts à investir temps et énergie pour identifier les priorités de la prochaine année. Je vous invite donc à prendre connaissance du rapport annuel 2009 et à nous faire part de vos suggestions ou améliorations souhaitées pour l'avenir de notre regroupement.

Vous savez, notre Association n'aurait pas traversé 45 années sans votre appui et votre conviction. Continuons d'être solidaires. Recrutons nos collègues ; c'est un gage d'avenir.

Merci pour votre confiance et bonne lecture.

René Boucher  
Président

## PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES CADRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

### Sa mission

L'Association a pour objet l'établissement de relations ordonnées entre l'employeur et les membres ainsi que l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels de ces derniers.

### Un peu d'histoire...

Le 28 octobre 1964, le Syndicat des cadres administratifs de la Ville de Montréal, ancêtre de l'ACMM, voit le jour. Un syndicat incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels couvrant les associations syndiquées ou non.



En provenance de différents services à la Ville de Montréal, les membres trouvent enfin, en ce Syndicat, un regroupement permettant d'unifier leur voix et de faire avancer les causes communes. Si bien, que déjà en 1970, le Syndicat compte 140 membres, soit la quasi-totalité des cadres de la Ville. Dès l'année suivante, il continue d'aller de l'avant et engage une firme d'avocats pour le guider adéquatement dans les futurs débats.

Bien que le Syndicat n'ait pas le pouvoir de grief et de négociation, il obtient des résultats pour le moins remarquables. En 1974, insatisfait des augmentations salariales des cadres décrétées par la Ville, le Syndicat engage un économiste à titre de conseiller dans ce dossier. Outillé pour discuter et « négocier » avec la Ville, le Syndicat obtient, l'année suivante, une augmentation de 12 % et une somme forfaitaire de 1 000 \$ pour compenser l'augmentation du coût de la vie. Dans la même foulée, la défense des membres prend de plus en plus d'importance. Des dossiers de gel de traitement, de rétrogradation, de congédiement, d'avis de suspension et de classification sont traités.

En 1981, afin de se moderniser et d'établir une identité plus définie, le Syndicat des cadres administratifs de la Ville de Montréal change de nom pour celui qu'on lui connaît aujourd'hui : l'Association des cadres municipaux de Montréal (ACMM). Plus de 400 cadres en sont alors membres.

Au cours de cette même décennie, les préoccupations sont nombreuses. L'une d'elles est le nombre croissant de mises en réaffectation. En 1985, une vingtaine de cadres sont touchés par le phénomène. Si ces gestionnaires demeurent à l'emploi de la Ville de Montréal, l'article 23 de la résolution des cadres décrète que leur salaire doit être « gelé ». Considérant cet article discriminatoire, l'ACMM initie une rencontre avec l'Administration afin que le salaire annuel des gestionnaires en réaffectation soit ajusté. Les efforts ne sont pas vains. Moins d'un an plus tard, le comité exécutif de la Ville confirme le retrait de cet article.



C'est en 1998 que survient le scandale des vignettes VIP semant l'émoi chez les cadres. Dix d'entre eux, dont un surintendant et neuf gérants de stationnement, sont congédiés par la Ville de Montréal.

Pendant deux ans, l'Association assure un soutien financier, juridique et psychologique aux personnes concernées. Les efforts déployés en valent le coup puisque le 11 septembre 2000, la décision de la Commission municipale du Québec rend un jugement favorable aux dix cadres. Elle ordonne leur réintégration à leur poste d'origine.



En 2000, dans le contexte municipal incertain lié aux fusions, l'ACMM met sur pied un regroupement (RCMIM) afin d'inclure les cadres des banlieues. L'avenir s'annonce mouvementé. De plus en plus de plaintes dénonçant une problématique professionnelle sont déposées à l'Association. À ce rythme, l'embauche d'une technicienne juridique en 2004 s'avère indispensable. Cette même année, l'ACMM entreprend plusieurs démarches auprès de l'Administration municipale et lui expose les iniquités de la

nouvelle *Politique de rémunération des cadres de la Ville de Montréal*. Des propositions d'aménagement à cette nouvelle politique sont présentées par l'Association et ensuite adoptées par le comité exécutif de la Ville en 2005.

À l'automne de cette même année, la Ville de Montréal reconnaît l'ACMM comme étant « l'intermédiaire pour les travaux sur l'harmonisation des régimes de retraite ». Cette dernière s'adjoint alors un actuaire pour la préparation des rencontres. En plus de consulter ses membres lors des assemblées spéciales, l'ACMM crée une Table constituée des représentants des 15 caisses de retraite des anciennes Ville et de la CUM. Au fil des ans, l'Association fera preuve de rigueur lors des échanges avec la Ville et veillera à privilégier l'équité pour tous les cadres. Malgré la complexité du dossier, un consensus est obtenu à l'automne 2008 et les membres donnent majoritairement leur accord au nouveau régime proposé. Aujourd'hui, le regroupement continue d'être actif dans ce dossier afin de faciliter « l'après harmonisation ».



Après 45 ans de réalisations, l'ACMM a su acquérir une expertise et un savoir unique en défense professionnelle en plus de resserrer les liens l'unissant à l'Administration municipale. Par ailleurs, le perfectionnement et le réseautage lors des dîners-conférences et de la soirée annuelle occupent désormais une place de choix pour l'Association. L'avenir du regroupement, qui compte aujourd'hui près de 800 membres, est envisagé avec optimisme.

## NOS FORCES VIVES AU 31 DÉCEMBRE

Au cours de l'année 2009, le comité exécutif de l'ACMM s'est réuni à 11 reprises. Pour sa part, le conseil d'administration a tenu 10 réunions ainsi qu'un lac-à-l'épaule.

<b>Administrateurs</b>	<b>Fonctions à la Ville</b>
René Boucher, président	Procureur-chef adjoint – Droit pénal Affaires juridiques et de l'évaluation foncière
Marie Johnson, 1 <sup>ère</sup> vice-présidente	Chef de section – Soutien à l'audience Affaires juridiques et de l'évaluation foncière
Lise Beaugard, 2 <sup>e</sup> vice-présidente	Direction générale de la campagne Centraide des employés et des retraités de la Ville
Claude S. Tremblay, trésorière	Chef de division - Ressources financières, matérielles et informationnelles Arrondissement de Lachine
Réjean Leroux, secrétaire	Superviseur mécanique Arrondissement de Verdun
Danielle Brabant, administratrice	Directrice associée – Centre local d'emploi Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies
Marc Cardinal, administrateur	Contremaître – Entretien du territoire Arrondissement de Verdun
Daniel Girard, administrateur	Chef de section – prévention incendie Incendie de la Ville de Montréal
Roger Lajoie, administrateur	Chef de division – Usines de l'Ouest Infrastructures, transport et environnement
Pierre Lévesque, administrateur	Chef de division - Opération Incendie de la Ville de Montréal
Normand Moussette, administrateur	Adjoint au directeur – Direction des affaires pénales et criminelles Secrétaire d'élection – Direction du greffe
Bernard Paiement, administrateur	Chef de section – Soutien aux opérations Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve
Marie-France Paquet, administratrice	Directrice – Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens Arrondissement d'Outremont

## LA PERMANENCE

Nathalie Deneault Directrice administrative	Andrée-Anne Dufort Technicienne juridique
Andréanne Beaudoin Agente de communication	Marguerite Daigneault Secrétaire administrative
Josée Clermont Agente de bureau	

## LE COMITÉ DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

### Mission

Assurer à tous les membres que, dans leurs relations avec l'employeur, leurs droits soient dûment respectés et, à cette fin, mettre en œuvre tous les moyens disponibles. Protéger et améliorer leurs conditions de travail et leurs avantages sociaux en effectuant les représentations et les démarches auprès de l'employeur ou son représentant.

### Activités

Le comité s'est réuni à 11 reprises en plus des 53 rencontres supplémentaires avec les membres de l'ACMM, la permanence et l'avocat.

### Représentants

Marie Johnson, coordonnatrice	Nathalie Deneault, directrice administrative
Marc Cardinal, administrateur	Andrée-Anne Dufort, technicienne juridique
Normand Moussette, administrateur	Me Marco Gaggino, conseiller juridique
Marie-France Paquet, administratrice	

## LE COMITÉ DES COMMUNICATIONS

### Mission

Assurer les communications internes et externes de l'Association, agir à titre conseil en cette matière auprès des instances dirigeantes, de même que faire connaître et promouvoir l'Association auprès de ses membres et de ses partenaires.

### Activités

Le comité s'est réuni à neuf reprises.

### Représentants

Lise Beauregard, coordonnatrice	Nathalie Deneault, directrice administrative
Daniel Girard, administrateur	Andréanne Beaudoin, agente de communication

## LES MANDATS

Plusieurs mandats ont été confiés pour répondre à des besoins précis et ponctuels :

- **Renouvellement de l'entente de partenariat avec le Club COOP PPM**

### Représentants

René Boucher, président	Andrée-Anne Dufort, technicienne juridique
Christian Floriot, administrateur	

- **Révision de la structure du conseil d'administration**

### Représentants

Christian Floriot, administrateur	Nathalie Deneault, directrice administrative
-----------------------------------	--

- **Organisation de la soirée annuelle**

**Représentants**

Danielle Brabant, administratrice	Andréanne Beaudoin, agente de communication
Roger Lajoie, administrateur	Nathalie Deneault, directrice administrative
Daniel Girard, administrateur	

- **Analyse de la cotisation des membres en arrêt de travail**

**Représentants**

René Boucher, président	Yvon Langlois, représentant de la CCRM
Bernard Paiement, administrateur	

- **Implication auprès d'un organisme caritatif**

**Représentantes**

Danielle Brabant, administratrice	Lise Beaugard, 2 <sup>e</sup> vice-présidente
-----------------------------------	---

- **Révision des conditions et avantages des employées de la permanence**

**Représentants**

Marie Johnson, 1 <sup>ère</sup> vice-présidente	Danielle Brabant, administratrice
Bernard Paiement, administrateur	Nathalie Deneault, directrice administrative

## **LES EXPERTS**

L'ACMM est fière d'avoir pu compter sur l'expertise de ses partenaires au cours de la dernière année :

M. Michel Beaulieu, actuaire pour la firme actuarielle SAI	Me Suzanne Boivin, avocate
Me Marco Gaggino et Me Dan Goldstein du Cabinet Schneider & Gaggino	Me Joël Mercier du Cabinet Casavant Mercier
Me Patrick de Niverville du Cabinet Boisvert, de Niverville & Associés	

**Remerciements**

L'ACMM tient à remercier les administrateurs ayant quitté pour la retraite :

**Jacques Amyot** (de 2002 à 2009)

**Christian Floriot** (de 2004 à 2009)



## LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS COLLECTIFS

### Une harmonisation qui se précise pour tous

Le 26 janvier 2009, l'Association tient une assemblée générale spéciale sur le projet d'harmonisation des régimes de retraite afin de permettre aux membres de confirmer leur choix. Lors de cette assemblée, 91 % des cadres présents se sont dits d'accord pour faire connaître aux fiduciaires, nommés par l'ACMM à la Commission, leur désir de voter en faveur de cette scission-fusion. Soumis à la Commission le 28 janvier 2009, le projet d'harmonisation ainsi que les modifications aux règlements du régime de retraite de l'Ex-Montréal ont été acceptés à l'unanimité.

Dès le mois de février, les paramètres de distribution des surplus de 2004 et 2007 de l'ancienne caisse de Montréal sont au cœur des discussions. Les diverses avenues proposées par la Ville sont analysées et ajustées. Lors des échanges, la priorité de l'ACMM est claire : s'assurer qu'aucun cadre ne soit lésé dans l'utilisation de ces surplus passés.

L'ACMM, en concertation avec l'actuaire et le conseiller juridique de l'Association, s'est aussi penché sur le cas particulier de certains arrondissements. Les situations des cadres de l'EX-CUM et des arrondissements Saint-Laurent, Saint-Léonard, Pierrefonds et Montréal-Nord ont été étudiées. Ce dossier suit son cours.

### Des échelles salariales révisées

En août 2009, le Service du capital humain présente à l'ACMM le projet de la nouvelle politique salariale pour les cadres. L'objectif premier est de réduire le nombre de groupes de traitement existants afin de diminuer l'écart entre le minimum et le maximum des échelles salariales et de favoriser une progression équitable pour chacun des groupes de traitement. À la suite de cette rencontre, l'Association a analysé le contenu du document pour ensuite soumettre ses commentaires au Service du capital humain.

### La politique de respect de la personne scrutée à la loupe

L'ACMM a été informée de plusieurs irrégularités et d'une absence d'impartialité dans l'application de la Politique de respect de la personne. Pour clarifier le rôle, les pouvoirs et les limites du mandat établis par la Politique, le dossier a été abordé en 2009 avec le Service du capital humain. Une rencontre avec un intervenant en ressources humaines devrait avoir lieu en 2010 à ce sujet.

## LE RESPECT DES DROITS DES CADRES

De nombreux dossiers entre bonnes mains

51 dossiers, impliquant 73 membres, ont été ouverts en relations professionnelles dont 5 ont été judiciairisés. La majorité des plaintes concernent :

- la destitution de poste, la réduction de traitement ou la suspension ;
- l'évaluation de la performance ;
- la réception d'un avis disciplinaire ;
- le statut de cadre ;
- le harcèlement psychologique ;
- les irrégularités quant à la dotation des postes ;
- les irrégularités quant au traitement monétaire (salaire ou avantages sociaux).

Des décisions rendues en faveur des membres

Deux plaintes de destitution ont été accueillies par la Commission des relations du travail (CRT)<sup>1</sup>. Les plaignants contestaient, dans les deux cas, l'abolition de leur poste ainsi que leur mise en disponibilité subséquente.

La CRT a également rendu une décision interlocutoire en faveur d'un cadre qui invoquait la réduction de son traitement à la suite de la diminution de son boni au rendement.

Des efforts déployés pour des groupes spécifiques

- **Contremaîtres cadres**

L'ACMM a fait part au Service du capital humain des conditions de travail souhaitées par les contremaîtres cadres. Deux contremaîtres, siégeant au conseil d'administration de l'Association, ont entrepris de réviser ce dossier pour qu'il soit jugé prioritaire par la Ville en 2010.

- **Gestionnaires de la Sécurité du revenu**

Les représentants du Service du capital humain ont été rencontrés afin que la *Politique de rémunération des cadres* soit respectée en ce qui concerne l'évaluation des compétences des gestionnaires de la Sécurité du revenu<sup>2</sup>. Les personnes concernées ont aussi été informées régulièrement des postes cadres affichés sur l'Intranet de la Ville<sup>3</sup>.

- **Cadres en réaffectation**

Un rapport d'embauche des cadres en réaffectation ainsi que le pourcentage des postes comblés par ces derniers ont été demandés au Service du capital humain. De plus, deux articles portant sur les démarches facilitant la relocalisation ont parus dans le journal J'Encadre Montréal.

---

<sup>1</sup> Il est à noter qu'au cours de l'année 2009, aucune plainte soumise par un membre avec le soutien de l'ACMM n'a été rejetée par ce tribunal administratif.

<sup>2</sup> Les gestionnaires de la Sécurité du revenu n'ont pas été soumis à ce processus, et ce, malgré le fait qu'ils soient demeurés des employés de la Ville de Montréal.

<sup>3</sup> Les gestionnaires de la Sécurité du revenu n'ont plus accès à l'Intranet depuis 2008.

## DES SERVICES DIRECTS ET PERSONNALISÉS AUX MEMBRES

Une information ciblée à l'image des cadres  
L'ACMM publie le journal trimestriel *J'Encadre Montréal*.

<b>Diffusion :</b>	1 500 exemplaires
<b>Lectorat :</b>	Cadres actifs et retraités / Élus de Montréal / Partenaires
<b>Principaux sujets abordés en 2009 :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ l'harmonisation des régimes de retraite ;</li><li>▪ la relocalisation des cadres en réaffectation ;</li><li>▪ le guide de conduite de la Ville de Montréal ;</li><li>▪ la génération Y ;</li><li>▪ la fidélisation des employés.</li></ul>

Un virage vert a été entrepris par l'impression du journal *J'Encadre Montréal* sur du papier certifié FSC. Cette certification assure que « la forêt d'origine a été aménagée de façon responsable pour l'environnement et les communautés humaines qui en dépendent »<sup>4</sup>.

L'Association informe également ses membres par le biais de communiqués et des Échos du CA. Ce dernier moyen de communication est rédigé à la suite des conseils d'administration et y détaille les sujets qui y sont discutés.

Ces publications sont disponibles sur le site Internet au [www.acmm.qc.ca](http://www.acmm.qc.ca).

### Des activités sociales, de réseautage et de perfectionnement

- **Assemblée générale des membres**

Cet évènement annuel offre aux membres des opportunités de réseautage entre collègues en provenance de différents services et arrondissements. À cette occasion, ils peuvent prendre part plus activement à la vie démocratique de l'Association et s'exprimer sur les réalisations passées ainsi que sur celles à venir.

- **Soirée annuelle**

Un souper-spectacle a eu lieu au *Cabaret du Lion d'Or* en compagnie du groupe *Les Zeffeuilleuses* où 125 personnes ont participé à l'évènement exclusif à l'ACMM. L'Association est toujours soucieuse d'offrir à ses membres une occasion de tisser des liens dans un environnement convivial, propice aux échanges et au divertissement.

- **Journée plein air**

L'ACMM a participé à l'organisation de la journée plein air de la Conférence des cadres retraités de Montréal. Pour ce rendez-vous annuel, deux activités étaient offertes : un tournoi de golf au Club Granby St-Paul ou la Route des vins dans la région de Brome-Missisquoi. Le cap des 200 participants a été franchi, attirant presque autant de cadres actifs que de retraités.

---

<sup>4</sup> Source : <http://www.fsccanada.org/francais.htm>

- **Dîner-conférence**

Trois dîners-conférences ont été organisés en partenariat avec la Ville et le Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal :

- le pouvoir informel, clé de voûte de la réussite (Cours Mont-Royal) ;
- les défis de la conciliation emploi et famille (Maison de la culture Mercier) ;
- la résilience au travail - S'épanouir dans un contexte agité (Cours Mont-Royal).

#### Des économies et des privilèges

L'ACMM peut compter sur plusieurs partenaires :

- La Capitale, assurances générales permet aux membres de bénéficier d'économies sur leurs assurances auto et habitation.
- Le Club COOP PPM offre des rabais permettant d'économiser jusqu'à 50 % sur différents achats et biens de services.
- Le Fonds de solidarité des travailleurs de la FTQ permet aux cadres de l'Ex-Montréal de transférer leurs crédits flexibles ou journées de maladie / vacances dans un REER du Fonds de solidarité des travailleurs de la FTQ.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> La directrice administrative de l'ACMM est représentante locale pour le Fonds de solidarité des travailleurs de la FTQ et offre un service personnalisé facilitant ainsi les démarches des cadres.

## L'IMPLICATION BÉNÉVOLE

Pendant sept ans, l'ACMM a parrainé *La Maison des enfants de l'île de Montréal*.

En 2009, l'Association a choisi de s'impliquer auprès de la clientèle adolescente en parrainant *La Maison des jeunes Magi de Mercier-Ouest* dont la mission est d'offrir aux jeunes un lieu d'appartenance accessible où ils peuvent se rencontrer, échanger, créer, organiser et participer à différentes activités.

L'ACMM s'est impliquée bénévolement et financièrement auprès de la Maison des jeunes :

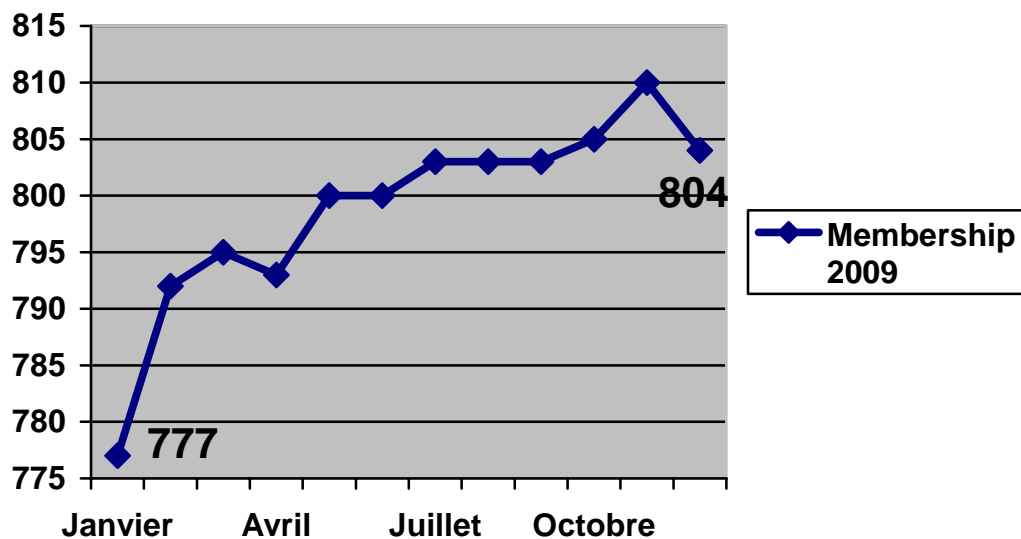
- bénévolat de cinq administrateurs et d'une employée de l'ACMM lors de la journée Générosa ;
- commandite en argent de 750 \$ pour le Bières et Fromages fins ;
- don pour l'année 2009 de 3 000 \$.

## LE MEMBERSHIP

En guise de sollicitation, plus de 350 cadres ont reçu une pochette d'information décrivant les services et les avantages de l'ACMM.

### Évolution du membership

Au 31 décembre, l'Association comptait 804 membres. Il y a eu 96 adhésions et 69 départs principalement dus à la retraite.



**Sommaire des états financiers au 31 décembre 2009**

<b>PRODUITS</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Cotisations	539 595 \$	517 470 \$
Revenus de secrétariat et sous-location	32 053 \$	34 741 \$
Intérêts	14 280 \$	17 973 \$
Droits d'entrées	940 \$	630 \$
Autres revenus	7 280 \$	6 810 \$
	<hr/>	<hr/>
	594 148 \$	577 624 \$
	<hr/>	<hr/>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	175 052 \$	164 400 \$
Activités sociales	19 632 \$	18 255 \$
Affaires courantes	7 135 \$	10 609 \$
Affiliation et représentativité	- \$	22 065 \$
Défense des membres et frais d'expertises	96 235 \$ <sup>6</sup>	171 442 \$
Dons	3 750 \$	3 750 \$
Frais d'administration	48 898 \$	54 181 \$
Journal et communiqués associatifs	11 721 \$	8 886 \$
Loyer	71 111 \$	60 247 \$
Réunions du CA, CE et AGA	23 927 \$	23 741 \$
Amortissement des immobilisations corp.	11 753 \$	13 765 \$
	<hr/>	<hr/>
	469 214 \$	551 341 \$
	<hr/>	<hr/>
Excédent des produits sur les charges	124 934 \$	26 283 \$

Le rapport de mission d'examen ainsi que les états financiers sont annexés à ce rapport.

<sup>6</sup> La diminution des coûts en défense des membres s'explique principalement par le remboursement de près de 115 500 \$ en honoraires actuariels et juridiques.

### Les relations professionnelles

Plusieurs sous-comités seront formés au sein de l'ACMM pour prioriser les dossiers suivants :

- la loi sur l'équité salariale ;
- la formule de résolution de conflits entre la Ville et ses cadres ;
- la stratégie d'information et de soutien auprès des futurs cadres retraités ;
- l'amélioration des conditions de travail des contremaîtres ;
- l'actualisation des conditions de travail des cadres ;
- la relocalisation des cadres en réaffectation ;
- la politique du respect de la personne.

### Les communications et services aux membres

Trois objectifs ont été fixés :

- actualiser le site Internet ;
- consolider les liens avec divers regroupements professionnels ;
- développer des activités favorisant le réseautage entre les membres.

### Le recrutement

Au cours des trois prochaines années, des centaines de cadres quitteront pour la retraite. Dans un tel contexte, l'ACMM redoublera d'efforts pour favoriser le recrutement et perpétuer le mouvement de solidarité entre les cadres municipaux.

### Le réseautage

L'ACMM croit en l'importance de tisser des liens étroits avec les associations et les syndicats de la Ville de Montréal d'où son intérêt à élargir son réseau pour la prochaine année.

Par ailleurs, l'Association joindra à nouveau les rangs de la Table de concertation de la Fédération des associations de cadres municipaux du Québec. En plus de partager expertises et expériences, l'ACMM travaillera à cette Table pour la reconnaissance des associations de cadres, l'obtention du droit à la négociation des conditions de travail et la création de mécanismes de résolution de conflits.